

CERTIFICAT D’AFFICHAGE DE LA DELIBERATION N°48/2022 D’APPROBATION DE LA MODIFICATION N°5 DU PLU DE GRAGNAGUE

Je soussigné, **Daniel CALAS**, Maire de Gragnague, certifie que :

La délibération numéro 48/2022 d'approbation de la modification n°5 du PLU de Gragnague.

a été affiché :

- A Partir du 01 septembre 2022
- A l'Hôtel de Ville,
- Sur le site internet de la Ville.

Pour servir et valoir ce que de droit
Fait à Gragnague le 01 septembre
2022

Le Maire,
Daniel CALAS

